

16 - Délégation de service public - Camping de Besançon-Chalezeule - Exercice 2011

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur :

1. Les principales caractéristiques du contrat de délégation de service public
2. Analyse de l'activité du service délégué
3. Bilan de l'hôtellerie de plein air en Franche-Comté
4. Les comptes de la délégation
- 5 - Les conditions d'exécution du service public

1 - Les principales caractéristiques du contrat de délégation de service public

Objet de la délégation	La Collectivité confie au délégataire la gestion et l'exploitation du Camping de la Plage, 12 route de Belfort - 25220 Chalezeule
Date de signature de la convention	22 décembre 2010 Prise d'effet le 1 ^{er} janvier 2011
Durée de la convention	6 ans
Echéance de la convention	31 décembre 2016
Coordonnées du délégataire	Office de Tourisme et des Congrès 2 place de la 1 ^{ère} Armée Française 25000 BESANÇON

Depuis le 1^{er} janvier 2011, le camping de la Plage est géré par l'Office de Tourisme et des Congrès de Besançon sous la forme d'une délégation de service public pour une durée de 6 ans.

Le délégataire a transmis les principaux éléments prévus par la convention de délégation de service public concernant la qualité du service, les états financiers et les conditions d'exercice de la mission.

2 - Analyse de l'activité du service délégué

Données de la saison

La saison 2011 est jugée dans l'ensemble «assez bonne» malgré une ouverture tardive liée à la signature du contrat d'assurance en «zone inondable».

Avec 13 519 nuitées contre 12 651 en 2010, le camping enregistre une progression globale de 868 nuitées soit une augmentation de 6,86 % par rapport à 2010.

Sur le plan national, la fréquentation des campings atteint un nouveau record, en dépit d'une météo parfois défavorable, en particulier en juillet. Elle est en progression de 2,8 % par rapport à 2010, sous l'effet d'une augmentation du nombre de séjours (+ 1,9 %) et de l'allongement de leur durée (5,5 jours contre 5,4 en 2010).

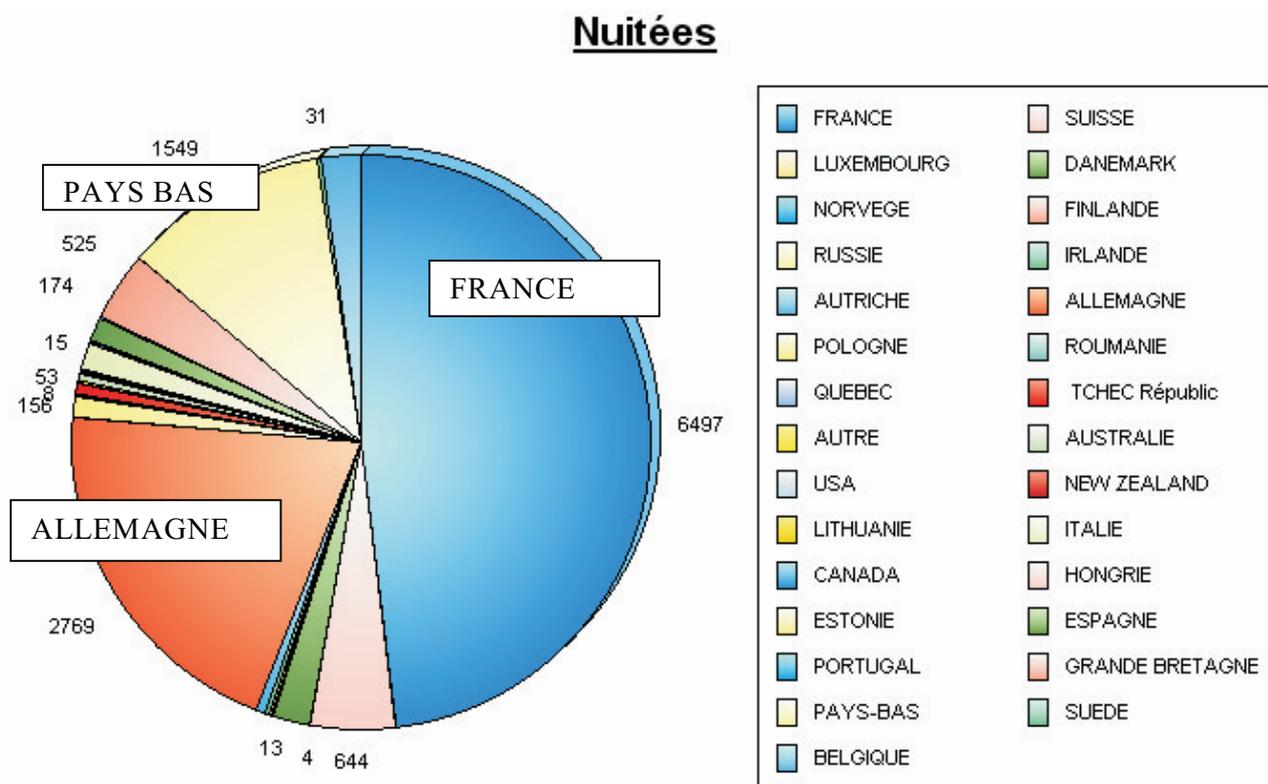
Répartition des nuitées

Pour Besançon, la part des nuitées se répartit ainsi : 6 497 nuitées de touristes français (48,1 %), et 7 022 nuitées étrangères (51,9 %). Ces parts entre nuitées étrangères et françaises sont similaires à celles de 2010. Parmi les nationalités étrangères, l'Allemagne (2 769 nuitées), les Pays-Bas (1 549 nuitées) et la Suisse (644 nuitées) sont les trois premières nations représentées.

Il est intéressant de noter la forte progression entre 2010 et 2011 de ces trois pays d'origine, en particulier celle des nuitées suisses (+ 45,3 %) et de façon notable également, des nuitées allemandes (+ 10,7 %), hollandaises (+ 6,7 %) et anglaises (+ 24,7 %).

Pour 2011, le taux d'occupation moyen du camping de Besançon est de 30,4 %. Il est supérieur au taux d'occupation de l'hôtellerie de plein air en Franche-Comté (cf. § 3).

On remarque que, sur le plan national, les évolutions de fréquentation sont différentes : la fréquentation de la clientèle française augmente fortement (+ 4,1 %) et contribue à 95 % de la croissance des nuitées de l'année. En revanche, la fréquentation de la clientèle étrangère ne progresse que faiblement (+ 0,4 %).



Le graphique montre que les visiteurs français restent les principaux pourvoyeurs de séjours avec 6 497 nuitées. Plusieurs éléments expliquent cette tendance :

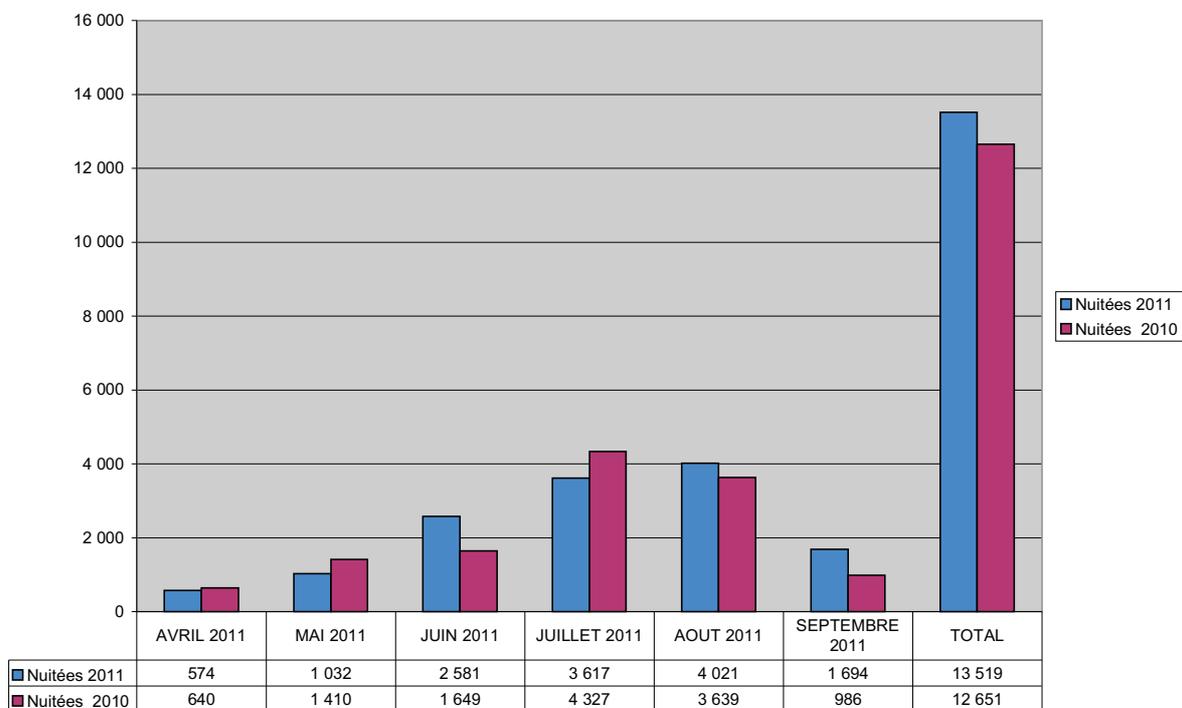
- le nombre croissant de séjours week-end (3 jours/2 nuits)
- la présence de personnels de chantiers sur la zone urbaine
- un club de camping-caristes
- les rencontres sportives en juin
- la montée en puissance du nouveau site internet avec 2 353 visites et 7 453 pages vues fin août.

Nos voisins allemands ont conforté cette année leur seconde place avec 2 769 nuitées : + 10,76 % grâce notamment à la bonne santé de leur économie nationale.

De la même façon les touristes hollandais apprécient toujours notre région avec 1 549 nuitées : + 6,75 % avec la présence d'ACTIVA TOUR (tour opérateur cycliste).

Enfin, la percée remarquable des touristes suisses avec 644 nuitées (+ 45,3 %) peut être attribuée à la valeur du Franc Suisse face à l'Euro ainsi qu'à de nouveaux liens avec les institutions touristiques suisses.

Evolution graphique des nuitées par mois :



Le mois le plus fréquenté reste celui d'août avec 4 021 nuitées. Le mois de juillet a été moins bon qu'en 2010 en raison des pluies.

3 - Bilan de l'hôtellerie de plein air en Franche-Comté

Le principal constat : des touristes plus nombreux, mais qui restent moins longtemps.

Cet été, l'hôtellerie de plein air classée a enregistré 308 995 arrivées (+ 1,1 %) et 1 269 477 nuitées (- 5,2 %). Les touristes sont restés moins longtemps : 4,11 jours contre 4,38 jours en 2010. La fréquentation a notamment baissé en mai et en juillet, alors que le mois de juin a été excellent avec une progression de 45 % des nuitées.

Les taux d'occupation

Le taux d'occupation régionale recule de 0,8 point cet été. Toutes catégories confondues, il s'établit à 25,7 %. La saisonnalité reste très importante. Cette année encore, le taux d'occupation reste plus élevé dans le Doubs et dans le Jura qu'en Haute-Saône et Territoire de Belfort. On observe, comme chaque année, deux facteurs influençant fortement le taux d'occupation enregistré dans les campings :

- la catégorie de classement des établissements. Dans les campings 1 et 2 étoiles, le taux moyen sur la saison ne dépasse pas 20 % environ. Dans les campings 3 et 4 étoiles, qui offrent plus de confort et de services, ce taux est respectivement de 25,7 % et 39,1 % en 2011.

- la présence importante d'emplacements équipés (HLL, bungalows). Ils offrent une certaine sécurité vis-à-vis des conditions météorologiques, qui favorise un meilleur étalement de la fréquentation tout au long de la saison.

La nationalité de la clientèle

La part des nuitées étrangères recule de 2,5 points. Cette tendance est observée sur l'ensemble de la région, mais elle est plus prononcée en Haute-Saône et Territoire de Belfort (- 6,7 points). La baisse importante des nuitées hollandaises au niveau régional (- 17,1 %) a fortement pesé sur la tendance.

4 - Les comptes de la délégation

Les états financiers de l'Office de Tourisme sont arrêtés au 31 décembre 2011. Ils sont certifiés sans réserve par le commissaire aux comptes. La situation financière est saine.

Le résultat d'exploitation du camping municipal de Besançon est intégré dans le résultat consolidé de l'OTC. Ce compte d'exploitation ne fait pas l'objet d'une certification indépendante.

La gestion du camping municipal de Besançon est confiée à un gérant unique.

L'année 2011 est la première année d'exploitation par l'actuel délégué.

4.1 - La situation financière

En 2011, le camping municipal de Besançon affiche un excédent de 4,5 K€. Ce résultat est légèrement inférieur à celui de 2010 (excédent de 6,8 K€). A noter que le résultat 2011 enregistre une dotation aux provisions de 6 K€ en vue de travaux éventuels. Cela signifie que le résultat directement issu de l'activité s'établit à + 10,5 K€, donc en fait en progression par rapport à 2010.

Le chiffre d'affaires des nuitées atteint 101 K€, en progression de + 26 % par rapport à 2010. Deux raisons à cette évolution positive : l'augmentation du nombre de nuitées, et la hausse en moyenne de + 10 % des tarifs entre 2010 et 2011 (cf. § 5.4).

Côté charges, la masse salariale reste le principal poste des charges avec 47 K€ (soit 42 % du total des charges). Ce montant est cependant en baisse de 16 % par rapport à l'an dernier, du fait d'une ouverture plus tardive donc un moindre recours aux saisonniers.

Les autres postes de charges sont essentiellement constitués des achats de fluides, de petit matériel, et des frais d'entretien, d'assurances, de sécurité sur le terrain.

Conclusion

Le résultat est un excédent. Les montants des produits et charges en jeu sont peu importants (total des produits : 115 K€), mais l'équilibre est toujours difficile à trouver car il existe peu de marge de manœuvre, et un fort aléa météorologique.

4.2 - Les liens financiers et juridiques avec la Ville

En respect des dispositions de la convention, la société délégataire Office de Tourisme a versé à la Ville une redevance de 2 000 € HT.

Les tarifs appliqués en 2011 ont été votés par le Conseil Municipal par la délibération du 9 décembre 2010 qui actait la nomination du nouveau délégué et la signature de la convention.

Il n'y a pas eu d'avenant à la convention durant l'année 2011.

5 - Les conditions d'exécution du service public

5.1 - Le terrain

Le camping, d'une superficie de 2 ha 5 ca, a fait l'objet d'un classement trois étoiles par arrêté préfectoral du 26 août 1997. Il est situé dans le secteur de Besançon-Est en bordure du cours d'eau Le Doubs, et de la RD 683, reliant Besançon à Belfort.

Il est classé en zone rouge du Plan de Prévention des Risques d'Inondation du Doubs Central approuvé le 28 mars 2008.

Il comprend principalement 113 emplacements, dont 2 accueillent des structures de type bungalows, bâtiment sanitaire, un bâtiment d'accueil et un bâtiment bar-restaurant-épicerie. Il intègre également des zones de jeux pour enfants, des terrains de loisirs (pétanque, volley).

Le délégataire est chargé du nettoyage, de l'entretien des espaces verts et du fleurissement sur l'ensemble du terrain de camping pendant la saison d'ouverture.

5.2 - Le personnel

En 2011, trois personnes se sont chargées de l'accueil des touristes, et de l'entretien des équipements mis à disposition par la Ville de Besançon :

un responsable du camping (régisseur) en CDI à l'année à temps plein

pendant la période d'ouverture : deux contrats accompagnement à l'emploi plus particulièrement chargés de l'entretien, de l'accueil, et de l'assistance au régisseur.

5.3 - Les conditions d'accueil du public

L'accueil des campeurs est assuré du 1^{er} avril au 30 septembre au minimum.

Le délégataire a mis en place une offre locative pour répondre à la demande de la clientèle française et européenne, par l'installation de deux bungalows.

Le snack a fonctionné pendant toute la période d'ouverture du site.

Toutes les dispositions nécessaires ont été prises pour garantir la tranquillité et la sécurité des campeurs, ainsi que l'entretien et la propreté du site.

5.4 - Les tarifs

Conformément à l'article 14 du contrat de délégation de service public, les tarifs 2011 du camping de la Plage ont été votés par le Conseil Municipal du 9 décembre 2010.

5.5 - Bilan environnemental

Le camping municipal a engagé plusieurs actions de développement durable :

- Suivi comparatif hebdomadaire des consommations d'eau potable sur l'ensemble du camping
- Mise en place de bacs jaunes pour le tri sélectif accompagnés de pictogrammes incitatifs sur les points de collectes
- Container à bouteilles au centre du terrain
- Robinets de puisage disséminés sur le camping équipés de presto temporisés
- Eclairage public nocturne équipé de lampes économiques « ancienne génération » et relié à un système d'horlogerie mécanique
- Bloc sanitaire : 90 % des robinets équipés mitigeurs, 100 % des douches, WC et urinoirs équipés de presto temporisés

- Produits d'entretien utilisés pour nettoyage du bloc sanitaire et de l'accueil labellisés ECO
- Mise en place d'affichettes incitatives à l'économie d'eau et d'éclairage du sanitaire.

Conclusion

La première saison de délégation de service public est réussie avec un chiffre d'affaires et des nuitées en hausse pour les principales nationalités touristiques. Enfin, la montée en puissance de la destination touristique de Besançon est liée très certainement au plan de rénovation du camping et des travaux de modernisation des structures d'accueil développées depuis 2009.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le présent rapport relatif à l'exploitation du Camping Municipal par l'Office de Tourisme de Besançon dans le cadre de la délégation de service public confiée par la Ville de Besançon à cette structure.

«M. Pascal BONNET : C'est un sujet qui a déjà été largement abordé. Apparemment il y a eu une amélioration de l'activité et l'Office du Tourisme a su prendre en charge les choses. Ce que je voulais savoir quand même, on nous laisse entendre aussi que c'est essentiellement des populations françaises. Est-ce que c'est lié à la crise qui fait que les moyens sont tels qu'on privilégie le camping et est-ce qu'il y a des conséquences sur le plan hôtelier ou est-ce que c'est vraiment une bonne nouvelle ? Ensuite je suis quand même un peu surpris et j'espère que c'est une erreur que vous écriviez «la montée en puissance de la destination touristique de Besançon est liée très certainement au plan de rénovation du camping et des travaux de modernisation des structures d'accueil développées depuis 2009». J'espère qu'on n'attend pas le développement touristique uniquement sur le camping de Chalezeule, j'ai cru comprendre qu'il y avait une politique touristique plus ambitieuse.

M. LE MAIRE : Jean-François GIRARD va vous répondre. Je ne sais d'ailleurs pas s'il y a une réponse à cela. Jean-François tu répondras globalement.

Mme Catherine GELIN : Il semblerait qu'il y ait une demande d'amélioration de la liaison entre le camping et Besançon avec une véloroute et également le transport bus. Ensuite je me suis penchée sur la visibilité sur les sites internet. Donc j'ai bien remarqué la page de l'Office du Tourisme concernant le camping. Néanmoins en retrouvant une page du Petit Futé j'ai trouvé que le camping manque d'animations sur ces photos. Et j'ai ouvert également une vidéo sur cette page du Petit Futé qui parle de Besançon qui est candidate pour le Réseau Vauban à l'UNESCO, etc. Il signale que c'est une ville en plein essor et qui a créé 15 000 emplois en 10 ans. Donc je pense que comme on a un travail qui va commencer avec le Petit Futé, il serait peut-être temps de mettre les choses à plat sur les sites internet. Et d'autre part, concernant la qualité du rapport suivant concernant le Casino Barrière, ils ont mis en valeur tous les équipements et tout le service qu'il apportait à la clientèle et je pense que ce rapport mériterait également d'être un petit peu plus étoffé sur les valorisations qu'ils ont pu faire au cours de l'année.

Mme Monique ROPERS : Je voudrais me joindre à ma collègue et dire que j'habite le quartier du Casino, le long du Doubs, et je trouve que le Casino fait pauvre mine. Je trouve que la ville pourrait faire quelque chose pour essayer de donner un peu de brio à ce Casino. C'est vrai que dans une ville un Casino a quand même une certaine importance, les gens vont s'y faire «plumer» mais les gens gagnent aussi et repartent avec un intérêt quand même. Alors Monsieur le Maire, s'il vous plaît, essayez de remonter un peu le quartier du Casino.

M. LE MAIRE : Le quartier du Casino n'est pas le quartier où la paupérisation est la plus importante à Besançon, en tout cas ça m'a échappé si c'est le cas. Ce n'est pas ce que vous vouliez dire Madame ROPERS ?

Mme Monique ROPERS : Non mais ça manque un peu de vue quand même.

M. LE MAIRE : Je ne sais pas, je ne joue pas, déjà je n'ai pas le droit, le Maire dans une ville est officier de police judiciaire donc je ne peux pas aller jouer là-bas. Pour ceux qui y vont c'est tout à fait honorable. Personnellement je n'ai pas le tempérament joueur, en tout cas pas avec ce genre de jeu là. Mais le Casino est important pour la Ville ; en matière de revenus notamment, il faut savoir que c'est plusieurs millions d'euros. Il y a eu de longs débats dans un précédent mandat, on avait mis en place une sorte de commission d'éthique par rapport à ça. Monsieur l'Adjoint au Tourisme qu'avez-vous à ajouter à tous ces commentaires ?

M. Jean-François GIRARD : J'habite près du bois de Chailluz, donc j'ai la chance tous les matins de remettre en place les dégâts causés par les sangliers, j'espère que ces sangliers ne vont pas au camping municipal car effectivement ça créerait pour nos services entretien un travail supplémentaire, services qui sont déjà très dévoués pour notre camping municipal, qui a été pris en charge effectivement par l'Office du Tourisme avec un certain succès puisque l'année 2011 a été largement bénéficiaire. Ça veut dire que quelque part on a bien travaillé, que l'accueil était de qualité, que les travaux qui ont été réalisés ont été reconnus et bien acceptés par nos visiteurs. Effectivement la fréquentation c'est 50 % de Français mais c'est 50 % d'étrangers et bien évidemment on y retrouve les Allemands, les Néerlandais et les Suisses qui reviennent en force. Je voudrais vous dire que le taux d'occupation de ce camping municipal, qui a toute sa place bien évidemment dans notre ville, est le taux d'occupation le meilleur de toute la région. Quelque part je suis content de cela. Je voudrais dire que la liaison pour l'Eurovéloroute est en cours, ça dépend de la CAGB, l'acquisition des terrains est assez compliquée, on en a déjà parlé en Commission Tourisme à l'Agglo. Le problème des bus, on a effectivement tenté de faire une navette qui desserve le camping municipal et malheureusement la fréquentation était réellement très insuffisante donc on n'a pas pu, pour des raisons économiques la garder. Par contre je pense que vous savez sans doute que le tramway est en bonne voie et qu'il va desservir les Marnières et que les Marnières c'est à peu près à 400 m à pied pour un campeur. Donc je pense que là nous avons gagné le pari de la desserte du camping municipal. Pour ce qui est de l'intranet, je pense qu'il est de qualité. Par contre quand on parle du Petit Futé je voudrais simplement vous dire que c'est une documentation privée pour laquelle nous n'avons aucune possibilité d'intervention sur son contenu.

M. LE MAIRE : On va passer un accord de coopération avec eux.

M. Jean-François GIRARD : C'est un accord de coopération. Je pense que la fréquentation 2012 a été bonne et nous investissons sur la création de mobile homes qui sont actuellement en très forte demande parmi les gens qui fréquentent les campings français et étrangers.

M. Jean-Claude ROY : Je voudrais quand même préciser que le camping de Chalezeule est desservi durant l'été par la ligne 35 du réseau Ginko, c'est la première chose. Concernant la liaison cyclable -à ne pas confondre avec la véloroute-, entre la Ville de Besançon, les Prés de Vaux et le camping de Chalezeule via la commune de Chalezeule, les travaux de partenariat sont en cours avec la commune de Chalezeule. C'est très difficile parce qu'il faut beaucoup de persévérance pour convaincre les propriétaires de nous autoriser tout simplement à faire des relevés topographiques dans un premier temps. On en est là, c'est difficile mais on va y arriver.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des oppositions par rapport à ce rapport ? Je n'en vois pas. Des abstentions ? Il est donc adopté»

Après en avoir délibéré et sur avis favorables de la Commission de Contrôle Financier des Sociétés liées à la Ville du 19 septembre 2012 et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 18 octobre 2012, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

M. GIRARD et M. MONNEUR n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 19 novembre 2012.